

**Le Réseau d'Appui à la Vie  
Associative Locale.**

**Newsletter n°2  
Guid'Asso**

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, le **réseau d'appui à la vie associative locale** porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle.

Il est composé de **structures locales** diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui **accueillent, orientent, informent et accompagnent** toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative - **bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités** - quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation.

Le service proposé dans ce cadre est accessible à tou-te-s, sans condition, selon le **principe d'universalité**

## Vers qui me tourner?

### **3 niveaux de labellisation:**

**-Information:** Interlocuteurs de proximité avec une fonction d'orientation.

Structure en lien avec les associations du territoire, élu.e.s locaux ou services municipaux volontaires et autres réseaux associatifs. Elle identifie les besoins et oriente vers les structures de niveau 1 et 2 d'informations et/ou d'accompagnement.

**-Généraliste:** Conseil et primo information sur les fondamentaux de la vie associative.

Structure en lien avec les associations du territoire concerné. Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative et explique les démarches essentielles.

**-Spécialiste:** Accompagnement dans la durée mobilisant une expertise adaptée.

Structure qui évalue les besoins et propose les conseils, l'accompagnement et le suivi qui correspondent à la situation. Elle est en capacité de mobiliser d'autres acteurs et ressources.

**Les associations labellisées:** (pour plus d'explications sur l'association/collectivité et leur agenda, cliquez sur leurs onglets ci-dessous).

**Niveau information :**

- UFOLEP 23 à Guéret.
- Maison France Services à Bonnat.

**Niveau Généraliste :**

- Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse (FOL 23) à Guéret.
- [La Palette](#) à Dun le Palestel.
- Association de développement du Pays de Bonnat/Châtelus Malvaleix (ADPBC) à Genouillac.
- Centre d'Animation de la Vie Locale AGIR (CAVL AGIR) à Auzances.
- [ALISO](#) à Guéret. [Agenda](#) d'Aliso.
- [Café de l'espace](#) à Flayat. [Agenda](#) du café de l'espace.
- AGORA à Bourganeuf.
- [Creuse Toujours](#) à Fursac.

**Niveau Spécialiste :**

- Réseau TELA à Guéret.

Les associations sont partout dans notre vie de tous les jours

Ces derniers mois, elles ont su adapter leurs activités pour maintenir le lien avec nous. Mais rien ne vaut la vie associative « en vrai ».

Maintenant que cela redevient possible, parce que nous avons besoin d'elles et qu'elles ont besoin de nous, découvrons-les, retrouvons-les, participons, adhérons !

<https://www.data-asso.fr/>

# Carte des associations labellisées :



## Guid'Asso dans l'actu :

La mesure Guid'Asso est apparue dans le magazine **Associations mode d'emploi** du mois de mars 2022. N'hésitez pas à aller le consulter dans vos associations labellisées niveaux 2 et 3 (voir ci-dessus).



## Information concernant les aides :

### **Dispositifs d'aides dits « coûts fixes Rebond » et « coûts fixes Consolidation »**

Si vous n'avez pas encore eu l'info, je vous partage ci-dessous une information qui nous vient du Mouvement associatif national, vous-même ou les associations avec lesquelles vous êtes en lien pouvant être concernées merci de relayer rapidement dans vos réseaux les délais étant très courts.

Après l'exclusion des associations des dispositifs d'aides dits « coûts fixes Rebond » et « coûts fixes Consolidation » (pour détail de ce dont il s'agit, voir ici : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/prise-en-charge-couts-fixes-entreprises> ), un dispositif d'aide spécifique va être ouvert pour compenser les pertes subies par certaines associations (ayant des coûts fixes importants et ayant subi des pertes d'exploitation du fait de la crise sanitaire) sur la période 2021 et début 2022.

**Un guichet dédié à la DGFIP sera ouvert à partir du 14 avril et pour deux semaines.** Les associations éligibles pourront y déposer leur dossier sous forme dématérialisée, accompagné d'une attestation de leur expert-comptable. Vous trouverez dans le lien ci-dessous toutes les précisions concernant les conditions d'éligibilité et les montants d'aides. [Lien aides](#).

## Qui coordonne ce projet ?

Co-animation

Les services de l'Etat en charge de la vie associative

Mathilde SOTE:

[mathilde.sote@ac-limoges.fr](mailto:mathilde.sote@ac-limoges.fr)

05 55 41 72 55 - 06 47 67 11 31

CAVA23

Valérie CHEZEAUD:

[cava23@fol-23.fr](mailto:cava23@fol-23.fr)

06.32.51.07.01